

## L'INTERNAT : INSCRIPTION, ACCUEIL ET SUIVI DES ELEVES

### 1. L'entretien préalable

Suite à la demande d'inscription à l'internat, les 2 CPE rencontrent la famille et l'enfant, l'entretien dure environ 30 minutes. Le dossier préalable nous permet de prendre contact et d'avoir des informations pour mener l'entretien. L'objectif est d'apprendre à connaître l'élève, ses besoins et notamment ce qui l'a poussé à faire une demande en internat (**annexe 1** : grille d'entretien lycée, **annexe 2** : grille d'entretien collège).

### 2. La visite des locaux

Deux visites sont prévues au courant du mois d'avril et permet aux futurs internes et aux parents de découvrir le lieu d'accueil. Un coupon réponse avec les 2 dates est envoyé à la famille.

**3. L'envoi d'un dossier d'inscription définitif** (documents administratifs, trousseau (**annexe 3**) information sur la date de la rentrée et de la réunion d'accueil pour les internes, ...

### 4. L'accueil des élèves internes

L'accueil se fait le soir précédent la rentrée des élèves, les parents sont présents à la réunion. Ils en profitent pour rapporter les affaires pour leur enfant et l'installe dans la chambre. La réunion dure environ 1h – 1h30 : objectif de l'internat, fonctionnement, distribution du livret d'accueil (**annexe 4**), des numéros utiles, des documents de demande de sorties anticipées). Nous préparons une trame pour ne rien oublier...

### 5. Le suivi des élèves

Les internes bénéficient d'un suivi particulier : entretiens réguliers, évaluation mi-trimestre, fiche d'appréciation jointe au bulletin à chaque trimestre (**annexe 5**), bilan des conseils de classe, appels réguliers aux parents, ... Pour les collégiennes, le suivi est encore plus précis : chaque élève bénéficie d'un assistant d'éducation **référent** qui assiste au conseil de classe, vérification des agendas, du carnet de correspondance, contacts réguliers avec les parents (téléphone ou entretien).

### 6. Le suivi médical

Concernant les élèves qui ont des problèmes de santé (ponctuels ou non), vous pouvez mettre en place **un accord avec le médecin et une pharmacie** pour que l'élève ne paie pas de suite (la fiche de soin est remise par l'élève au CPE qui fait le demande de remboursement aux parents avant de remettre la feuille de soin à la famille. C'est l'établissement par le biais du FSE ou de la maison des lycéens qui paie le médecin et la pharmacie – **annexe 6**). Par ailleurs, veillez à avoir une ordonnance médicale afin de pouvoir administrer aux jeunes les médicaments car les CPE et les AE ne sont pas habilités à le faire.

**Remarques** : Nous sommes particulièrement vigilants **aux demandes de sorties** au courant de la semaine. Nous rappelons aux parents que les élèves majeurs ou non sont sous notre responsabilité de la 1<sup>ère</sup> heure de cours à la dernière heure. **La demande de sortie doit être faite par écrit**. Nous appelons systématiquement les parents en cas de demande de sorties.

Si votre internat accueille des collégiens (internat départemental), une commission statue au mois de mai. Les CPE et chef d'établissement sont présents et motivent l'inscription ou non de l'élève... d'où l'importance de mener des entretiens préalables.

Virginie Testa  
CPE – Lycée Schuré à BARR

**Pièces jointes : 6 annexes**

**Entretien recrutement internes lycéennes**

NOM Prénom :	Age :	Date de l'entretien :
Etablissement d'origine :		Classe demandée :

Redoublement ? OUI - NON

**1.** Pourquoi l'internat ?

**2.** Parcourir le dossier scolaire et notamment les résultats.

**3.** Projet professionnel ?

**4.** Disponibilité des parents en journée, le soir ?

**5.** Suivi médical ? Oui – Non ? Lequel ?

**Entretien recrutement internes collégiennes**

NOM Prénom :	Age :	Date de l'entretien :
Etablissement d'origine :	Classe demandée :	

Redoublement ? OUI - NON

(Prévenir les parents et le jeune que cet entretien ne débouchera pas sur une prise de décision quant à l'intégration à l'internat ou non, que nous émettons un avis et que c'est l'IA qui prendra la décision finale début juillet. En cas de rejet de la demande, l'élève pourra réintégrer son établissement de secteur)

1. Entendre l'élève, ses motivations : pourquoi l'internat, qui a parlé de l'internat, ce qu'est un internat pour elle, son parcours scolaire, ses activités en dehors de l'école, ses habitudes de travail
2. Parcourir le dossier (bulletins, courriers éventuels, remarques CPE, etc...) et échanger avec le jeune et/ou les parents sur son contenu.
3. Quel est son projet professionnel ?
4. Profession des parents, disponibilité en journée, le soir ?
5. Situation familiale : frère, sœur ?
6. Suivi médical ? Comportements pathologiques ? Suivi orthophonique ou psychologique qui serait du ressort de l'internat? Problème relationnel ?...)
7. CPE : Avis, remarques et critères de choix (comportements violents ? internat « placement »°?)

<b>TROUSSEAU DE L'ÉLÈVE INTERNE</b>
-------------------------------------

**1. Pour la literie (190 X 90)**

- Deux paires de draps
- Un oreiller avec deux taies

L'établissement fournit deux couvertures. Pour des raisons pratiques, l'élève peut apporter une couette. Pour des raisons d'hygiène, l'usage du sac de couchage est interdit.

**2. Pour la vie quotidienne :**

- Une paire de pantoufles
- Un nécessaire de toilette (pour toilette ou douche quotidienne)
- Un sac pour le linge sale
- Un pyjama

**3. Pour la sécurité**

- 2 cadenas fermant à clé pour l'armoire et le bureau dont le double des clés devra être confié au C.P.E. + 1 cadenas pour le casier au lycée ou au collège.

<b>Le reste du trousseau est laissé à l'appréciation de la famille. Deux conseils : limitez l'argent de poche pour la semaine, les imprévus sont rares et marquez des nom et prénom les habits de vos enfants.</b>
--

# INTERNAT LIVRET D'ACCUEIL

NOM de l'élève : .....

Prénom : .....

Classe : .....

---

## 1. PRESENTATION DE L'INTERNAT

### 1.1 Les locaux

Au rez de chaussée, les internes disposent :

- de salles de détente
- d'une salle télé
- de salles d'étude et de lecture
- d'une infirmerie

Au premier étage se situent les dortoirs : des boxes de 2 ou 3 lits pour les collégiennes et au deuxième étage des chambres de 2 lits pour les lycéennes.

### 1.2 Présentation du personnel d'encadrement

Sont présents les soirs d'ouverture de l'internat, 3 assistants d'éducation et un CPE de service.

Par ailleurs, les élèves ont la possibilité certains soirs de rencontrer l'infirmière. Les Conseillers Principaux d'Education (CPE) sont les interlocuteurs privilégiés des élèves pour toutes les questions relatives au fonctionnement de l'internat, aux difficultés scolaires, à un besoin d'aide ponctuel ou à un problème administratif. Les élèves ont également la possibilité, si nécessaire, de rencontrer le Proviseur, le Proviseur-Adjoint ou le Principal-Adjoint.

M ou Mme X, Proviseur

M ou Mme X, Proviseur-Adjoint du lycée

M ou Mme X, Principal-Adjoint du collège

M ou Mme X, Conseillère Principale d'éducation

M ou Mme X, Conseiller Principal d'éducation

M ou Mme X, Infirmière

Pour les lycéens, vos interlocuteurs sont :

**Mme et Monsieur X**, CPE. Vous les contacterez au ....., pour toutes les questions relatives à la scolarité de votre enfant, aussi bien à l'externat, qu'à l'internat (absences, autorisations de sorties exceptionnelles, vie quotidienne...)

Pour les collégiens, votre interlocutrice en journée est **M. ou Mme X**, CPE. Vous la contacterez au .....

Vous pouvez également le soir contacter **Mme et Monsieur X** au .....

### 1.3 La gestion

Pour des questions relatives au paiement des frais d'internat, composez le numéro de la gestion du collège : .....

### 1.4 L'assistant(e) social(e)

**Mme ou M. X**, notre assistante sociale, est joignable au collège : ..... (Secrétariat collège) ou au lycée : .....

Les permanences de l'assistante sociale seront communiquées à votre enfant en début d'année scolaire.

## 2. FONCTIONNEMENT DE L'INTERNAT

### 2.1. Une journée-type à l'internat

<b>6h45</b>	Réveil – Toilette – Mise en ordre de la chambre (faire le lit)
<b>7h10</b>	Petit déjeuner
<b>7h45</b>	Début de la journée au collège et au lycée
<b>17h10</b>	Retour à l'internat
<b>17h15</b>	Appel des élèves – Détente
<b>18h00</b>	Préparation de l'étude – contrôle des agendas
<b>18h25</b>	Départ pour le restaurant scolaire – Appel des lycéennes à la DP
<b>19h30</b>	Etude surveillée pour les collégiennes et les lycéennes
<b>20h30</b>	Douche
<b>21h30</b>	Extinction des feux pour les collégiennes – Travail et détente dans le calme pour les lycéennes jusqu'à 22h30
<b>22h30</b>	Extinction des feux pour les lycéennes

### 2.2. Spécificités du mercredi (notamment pour les collégiennes)

<b>7h30</b>	Réveil – Toilette – Mise en ordre de la chambre (faire le lit)
<b>8h00</b>	Petit déjeuner
<b>9h00</b>	Etude surveillée et aide aux devoirs
<b>11h00</b>	Détente
<b>12h00</b>	Déjeuner
<b>13h00</b>	Détente – Activités diverses (clubs, sorties, UNSS, ... ) – Sortie libre pour les lycéennes
<b>18h25</b>	Départ pour le restaurant scolaire – Appel des lycéennes à la DP
<b>19h30</b>	Etude surveillée pour les collégiennes et lycéennes
<b>20h30</b>	Douche
<b>21h30</b>	Extinction des feux pour les collégiennes – Travail et détente dans le calme pour les lycéennes jusqu'à 22h30
<b>22h30</b>	Extinction des feux pour les lycéennes

**Remarque : Le mardi soir est une soirée détente pour les collégiennes. L'heure du coucher est fixée à 22h. Les lycéennes sont en étude surveillée le mardi soir de 19h30 à 20h30.**

### **3. REGLEMENT INTERIEUR DE L'INTERNAT**

L'internat est un lieu privilégié grâce au suivi pédagogique et éducatif des élèves. Toute inscription implique un engagement et des règles à respecter.

#### **3.1. Admission à l'internat :**

Pour un bon fonctionnement de la vie en collectivité, il est essentiel de respecter certaines règles :

- respect des camarades
- respect des personnels d'éducation, de santé et d'entretien,
- respect des horaires.

Pour une bonne réussite scolaire, l'élève s'engage à fournir un travail sérieux et régulier.

#### **3.2. Les horaires de l'internat :**

L'internat est fermé du samedi 8h00 jusqu'au lundi à 17h00.

L'accueil des internes se fait le lundi matin entre 7h30 et la 1<sup>ère</sup> heure de cours.

Dès son arrivée, **l'interne collégienne se présente au bureau de la vie scolaire du collège et l'interne lycéenne au bureau de la vie scolaire du lycée pour signaler sa présence.**

Si, pour des raisons exceptionnelles, l'interne ne peut regagner l'établissement au moment prévu, merci d'en prévenir le CPE en expliquant le motif de l'absence.

★ CPE collège : .....

★ CPE lycée : .....

L'accès des internes aux chambres pendant la journée est interdit.

#### **3.3. Les absences :**

Tout départ de l'internat en semaine doit et faire l'objet d'une autorisation écrite du responsable légal et validée par les CPE. Le cas échéant, ces autorisations peuvent être demandées exceptionnellement par téléphone et confirmées par un mail adressé aux 2 CPE de l'internat : .....

Les élèves majeures peuvent rédiger elles-mêmes leur demande de sortie mais elles en informeront leurs parents.

#### **3.4. Vie quotidienne**

**Les études :** l'élève s'engage à respecter le temps de travail quotidien en tenant compte des horaires, du silence et du travail d'autrui. Le matériel scolaire doit être conservé en bon état et rangé dans le bureau à l'internat.

Pour les collégiennes, le cahier de texte ou agenda doit être mis à jour et signé à chaque heure par les professeurs.

Pour les lycéennes en autonomie (élèves de 1<sup>ère</sup> et Terminale), la porte de la chambre doit être ouverte, la musique et les portables éteints et les mouvements limités.

**Le courrier** : les élèves peuvent recevoir du courrier à l'internat en précisant sa qualité d'élève interne sur l'enveloppe et en le faisant expédier au (adresse).....  
..... ;;

**La nourriture** est tolérée pour les lycéennes à l'internat à condition de respecter les règles d'hygiène et de garder la chambre propre. Pour les collégiennes, les denrées sont à déposer chez les surveillants.

La préparation et la cuisine d'aliments, ainsi que la détention et la consommation de boissons alcoolisées sont strictement interdites.

**Les objets personnels** : il est fortement conseillé de ne pas emporter d'objets de valeur à l'internat et de limiter son argent de poche au minimum. L'établissement ne pourra pas être tenu responsable en cas de perte ou de vol.

Des armoires sont mises à disposition des internes (des cadenas doivent être apportés en début d'année).

**Le rangement** : pour un bon fonctionnement, l'élève s'engage à déposer sa poubelle devant la chambre, faire son lit, ranger ses affaires et fermer la fenêtre en quittant.

Tout déplacement de mobilier est interdit.

**Le téléphone** : en cas d'urgence, le responsable légal pourra contacter son enfant au .....

Les appels depuis le téléphone à carte (le numéro est le : .....)  
sont possibles avant le repas, après les études et avant 21h15.

**Le téléphone portable** est toléré. Les téléphones seront éteints pendant les heures de repas et d'étude. Pour les collégiennes, les surveillantes récupèrent les téléphones à **21h00** et les restituent le lendemain.

Le non respect de ces règles entraînera la confiscation de l'appareil.

**Le mouvement des élèves** : le déplacement vers le restaurant scolaire et vers l'internat **se fait en présence des surveillantes pour les collégiennes.**

Tous les internes collégiennes et lycéennes quitteront ensemble le restaurant scolaire sous la responsabilité des surveillants.

A partir de 21h30, les déplacements entre les chambres ne seront plus tolérés (respect du sommeil d'autrui).

**Les dégradations** : l'internat est un lieu de vie pour tous que chacun doit avoir le souci de maintenir en bon état. Tout dégât volontaire sera sanctionné et facturé.

A la rentrée un état des lieux de la chambre et du matériel est effectué avec les parents. En fin d'année, l'état des lieux est repris. Toute dégradation sera à la charge des responsables légaux.

### **3.5. Hygiène de vie**

La propreté corporelle et celle des locaux contribuent à maintenir le minimum indispensable à une bonne hygiène de vie.

L'interne veillera à faire sa toilette quotidienne, à prendre une douche, à changer de linge régulièrement. La chambre sera convenablement tenue : les affaires seront rangées et le lit fait tous les matins.



Le personnel de service et d'entretien a la charge d'assurer l'entretien courant de l'internat et a pour objectif de rendre les locaux les plus accueillants possible. L'interne doit être respectueuse et courtoise avec eux comme avec l'ensemble des personnels d'encadrement.

**La détention et l'absorption de boissons alcoolisées et de stupéfiants entraînent automatiquement une éviction de l'internat. Il est strictement interdit aux collégiens de fumer.**

### 3.6. Soins médicaux

En cas de maladie ou accident, l'infirmerie assure un accueil et est joignable certains soirs de 17h à 18h. Vous pouvez la joindre au ..... En dehors de ces tranches horaires, contactez le CPE de service.

Sur décision de l'infirmière, **Mme ou M. X**, l'élève peut consulter un médecin (elle s'y rendra seule) qui peut à son tour prononcer un arrêt temporaire pour raisons de santé.

L'infirmière contacte alors le responsable légal qui s'engage à venir chercher l'élève pour la période prescrite par le médecin. Les frais médicaux engagés sont avancés par le Foyer Socio-Educatif et il appartient à la famille de les rembourser sous 8 jours. L'infirmière remet à l'élève la facture récapitulant la somme engagée. Dès réception du règlement, le mandataire du Foyer Socio-Educatif rend la feuille de maladie à l'élève.

**Un chèque de caution à l'ordre du F.S.E d'un montant de 30 euros sera demandé à chaque famille à la rentrée.**

### 3.7. Sanctions/punitions

**Les sanctions et punitions liées au non respect du règlement intérieur peuvent être :**

- un avertissement oral
- un travail écrit supplémentaire
- la retenue
- des travaux d'intérêt général
- Interdiction de sorties récréatives (collégiennes)
- l'éviction temporaire ou définitive de l'internat



-----  
Nom et prénom de l'élève : .....Classe:.....  
Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'internat et m'engage à le respecter. Mes parents ou mon responsable légal en ont aussi pris connaissance.

Signature de l'élève

Signature du responsable légal

**Document à remettre à la vie scolaire pour le lundi 17/09 dernier délai**

<b>FICHE D'EVALUATION DES ELEVES INTERNES</b> <b>ANNEE 2012-2013</b>
---

Nom : ..... Trimestre  
Prénom :  
Classe :

**I. En étude :**

Avis des assistantes d'éducation sur le travail et le comportement de l'élève :

.....  
.....  
.....  
.....

Les assistantes d'éducation

**II. A l'internat**

Avis des assistantes d'éducation sur le comportement (respect des règles), l'intégration (adaptation à la vie collective), la relation à autrui (facilités relationnelles) et l'investissement dans la vie et l'animation de l'internat.

.....  
.....  
.....  
.....

Les assistantes d'éducation

---

**Observations du (des) CPE :**

